



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 juin 2020

L'an deux mil vingt, le douze juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 28
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 juin 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Héléne LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents :
Nora BENACHOUR.

Début de la séance : 20h00

Fin de la séance : 21h20

Secrétaire : Maël DIONG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DL.20.039 – Composition du Conseil Local de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Christian DUMAS expose :

Par délibération en date du 27 septembre 2004, le Conseil Municipal adoptait le principe de la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Le CLSPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes.

La Ville d'Ingré comptant moins de 10 000 habitants, cette instance n'est pas obligatoire mais elle est néanmoins pertinente pour faciliter la coordination, l'échange d'information, la mise en place et le suivi de projets.

Le CLSPD se réunit en assemblée plénière ou en formation restreinte (comité restreint) pour le suivi opérationnel des actions.

Le Maire est membre de droit de ces 2 instances et en est le Président.

L'Assemblée plénière est composée de 9 membres du Conseil municipal, selon la répartition suivante :

- 7 membres pour la liste « Ingré 2020, partageons l'@venir »
- 2 membres pour la liste « Ensemble Pour la Réussite d'Ingré ».

Le Comité restreint est composé de 6 membres du Conseil municipal, selon la répartition suivante :

- 5 membres pour la liste « Ingré 2020, partageons l'@venir »
- 1 membre pour la liste « Ensemble Pour la Réussite d'Ingré ».

L'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales stipule qu'il est procédé à une désignation par un vote à bulletin secret. Toutefois, ce même article donne la possibilité au Conseil municipal de procéder au vote à main levée.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de :

1. procéder à la désignation de ces membres par vote à main levée

2. désigner les membres suivants :

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	Représentation de chacune des deux listes		Nom des élus membres	
	"Ingré 2020, partageons l'@venir"	"Ensemble Pour la Réussite d'Ingré"	"Ingré 2020, partageons l'@venir »	"Ensemble Pour la Réussite d'Ingré"
Membre de droit			- Christian DUMAS	
Assemblée plénière	7	2	- Claude FLEURY - Laurent JOLLY - Thierry BLIN - Philippe MAUGUIN - Magalie PIAT - Maël DIONG - Nora BENACHOUR	- Anne-Cécile MERCIER - Benoît COQUAND
Comité restreint	5	1	- Claude FLEURY - Laurent JOLLY - Thierry BLIN - Philippe MAUGUIN - Magalie PIAT	- Anne-Cécile MERCIER

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **12 JUIN 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **22 JUIN 2020**

Notification le : **22 JUIN 2020**

22 JUIN 2020



Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-20-039

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-06-22T14-18-27.00 (MI223767691)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200612-DL-20-039-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Composition du conseil local de la sécurité et de
de la délinquance

Date de décision : 12/06/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.6. Autres représentations.

Acte : [DL.20.039-AG-composition du conseil local de la sécurité et de prévention de la délinquance.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/06/20 à 14:18

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Transmis

Date 22/06/20 à 14:18

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Accusé de réception

Date 22/06/20 à 14:22